

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 20 février à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 février 2020, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie CANARD et Annick DEVAUD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Thierry TURBE, Philippe MARSAC, Alain CLEMENT et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absentes excusées : Mesdames Véronique HERAUD et Dominique BAESJOU.

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON et Véronique HERAUD à Alain CLEMENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TURBE

1 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 19 DECEMBRE 2019 ET 24 JANVIER 2020

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances plénières du Conseil Municipal en date des 19 décembre 2019 et 24 janvier 2020.

2 – BUDGET 2020 – COMMUNE ET ECOTAXE – AUTORISATIONS DE DEPENSES

Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité que les budgets soient votés par la nouvelle équipe municipale mais que l'inscription de crédits en investissement est nécessaire au fonctionnement de la Collectivité en attendant cette décision.

Les budgets principal « Commune » et annexe « Ecotaxe » n'ayant pas encore été adoptés pour l'exercice 2020 et certains engagements de dépenses en investissement s'avérant urgents, le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager et payer les dépenses suivantes dans les limites indiquées ci-dessous :

Budget communal

| Imputation opération | Libellé | Montant maximum autorisé |
|----------------------|---|--------------------------|
| 1002 | Imprimante ateliers | 400,00 € |
| 1002 | Motopompe et enrouleur citerne d'arrosage | 1 300,00 € |
| 1003 | Postes informatiques | 4 000,00 € |
| 1004 | Tables et bancs fêtes et cérémonies | 3 000,00 € |
| 1005 | Honoraires MOE étude portant restructuration du club house des tennis du Pertuis – Tranche ferme : diagnostic/faisabilité | 5 400,00 € |
| 1005 | Etude topographique espace tennis | 2 000,00 € |
| 1005 | Climatisation pôle santé | 20 000,00 € |
| 1005 | Travaux d'insonorisation, d'isolation et d'amélioration du système de chauffage du réfectoire | 30 000,00 € |
| 1005 | Climatisation salle serveur mairie | 3 000,00 € |
| 1005 | WIFI mairie et marché du Mail | 2 000,00 € |
| 1005 | Equipements espace Ventoux | 5 000,00 € |
| 1005 | Films solaires trappes désenfumage marché | 4 000,00 € |
| 1006 | Chemin des Artisans : câblage et chambres réseaux | 40 000,00 € |
| 1006 | Borne incendie chemin des Artisans | 5 100,00 € |
| 1006 | Plans village | 1 500,00 € |
| 1006 | Mobilier urbain centre bourg | 15 000,00 € |
| 1006 | Panneaux de signalisation | 10 000,00 € |
| 1007 | Panneaux plages | 10 000,00 € |
| 1008 | Effacement réseaux de communications électronique | 1 200,00 € |

Budget Ecotaxe

| Imputation | Libellé | Montant maximum autorisé |
|------------|---------------------|--------------------------|
| 2184 | Corbeilles de plage | 1 500,00 € |

3 – UTILISATION ET TARIFS DE L'ESPACE DU VENTOUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rappelle que la Commune dispose maintenant d'un terrain clos situé au 20 rue du Ventoux et que terrain est équipé d'un local technique et de deux sanitaires non mixtes comprenant toilettes et douches, accessibles PMR, ainsi que d'un préau, un petit local de stockage et enfin une ligne téléphonique.

Elle explique que cet espace a une vocation d'accueil d'activités sportives et de loisirs prioritairement dédié aux activités de l'école et de l'accueil de loisirs de La Couarde-sur-Mer mais qu'il peut aussi être réservé par des particuliers, des associations ou d'autres collectivités.

Elle ajoute que, dans le cadre d'un projet avec la Commune, l'espace du Ventoux peut accueillir des groupes d'enfants pour un court séjour (maximum 7 jours) agréé par la DDCS ; l'espace extérieur permettant l'installation temporaire de couchages (sous tentes uniquement). Lors de nuitée sur place, une solution de repli vers le bâtiment de l'école et de l'ASLH est identifiée en cas d'alerte météo le nécessitant.

Afin d'encadrer l'utilisation de l'espace du Ventoux, Madame LUTON propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur et les tarifs de location suivants.

► REGLEMENT INTERIEUR

Les utilisateurs de l'espace du Ventoux s'engage à :

- Respecter les espaces et matériels mis à disposition ;
- Respecter la propreté des lieux, en particulier des espaces sanitaires ;
- Ne laisser aucun déchet dans cet espace ;
- Respecter la tranquillité du voisinage ;
- Ne pas produire de nuisance sonore, en particulier en soirée.

Il est rappelé que l'espace du Ventoux n'a pas vocation à accueillir de fête nocturne pouvant générer de la gêne pour le voisinage.

La réservation de l'espace du Ventoux fera l'objet d'une convention entre la Commune et l'utilisateur.

► TARIFS DE LOCATION

| LOCATION ESPACE DU VENTOUX | Tarif 2020 |
|------------------------------|------------|
| ADMINISTRES | |
| ½ journée (4 heures maximum) | 50,00 € |
| Journée | 100,00 € |
| Caution espace | 400,00 € |
| Caution ménage | 150,00 € |
| Caution rangement | 150,00 € |
| NON ADMINISTRES | |
| ½ journée (4 heures maximum) | 100,00 € |
| Journée | 200,00 € |
| Caution espace | 400,00 € |
| Caution ménage | 150,00 € |
| Caution rangement | 150,00 € |

| ASSOCIATIONS OU COLLECTIVITES | |
|--------------------------------|----------|
| ½ journée | 25,00 € |
| Journée | 50,00 € |
| Du lundi au vendredi (5 jours) | 150,00 € |
| Semaine complète (7 jours) | 200,00 € |
| Caution espace | 400,00 € |
| Caution ménage | 150,00 € |
| Caution rangement | 150,00 € |

Etant précisé que l'espace du Ventoux peut être réservé à titre gratuit par :

- les associations dont le siège est situé à La Couarde-sur-Mer,
- les accueils de loisirs de l'Ile de Ré,
- les services de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur et les tarifs de location de l'espace du Ventoux.

Monsieur le Maire ajoute que ce terrain ayant une vocation intercommunale par sa mise à disposition des accueils de loisirs de l'Ile de Ré et des services de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, sa création a bénéficié une aide de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours intercommunal à hauteur de 30 % du coût global.

4 - TARIFS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui explique que la Commission « Grands travaux », propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du cimetière comme suit et de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

| CONCESSIONS CIMETIERE | |
|--|-----------|
| Concession 2m ² - 30 ans | 500.00 € |
| Concession 2m ² - 50 ans | 650.00 € |
| Concession 1m ² - 30 ans | 250.00 € |
| Concession 1m ² - 50 ans | 325.00 € |
| CONCESSIONS COLUMBARIUM | |
| Columbarium 30 ans | 815,00 € |
| Location temporaire 1 an | 100,00 € |
| VENTES | |
| Caveau 2 places | 2100.00 € |
| Cavurne | 350.00 € |
| Monument(ou caveau) ancien en pierre - simple | 500.00€ |
| Monument (ou caveau) ancien en pierre - double | 1000.00€ |

| DEPOTS TEMPORAIRES | |
|---|----------|
| Dépôt temporaire 15 jours | gratuit |
| Caution dépôt temporaire 6 mois maximum | 1500.00€ |
| DIVERS | |
| Vacation de Police Municipale | 25,00 € |
| Dispersions cendres au jardin du souvenir | 25,00 € |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil unanime accepte cette proposition et décide de fixer les tarifs du cimetière comme ci-dessus.

5 – ALSH – TARIFICATION DU SEJOUR A NANTES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rappelle que l'équipe de l'ALSH organise un séjour à NANTES du 24 au 28 février prochain pour 12 enfants qui seront encadrés par 2 animateurs.

Elle indique que le coût de ce séjour s'élevant à 2 283,94 € subventionné par la Communauté de Communes à hauteur de 480,00 €, le reste à charge est de 1 804,00 €, soit 130,00 € par personne, encadrants compris, sur lesquels il est proposé que la Collectivité assume 65,00 € par personne, soit 50 % du reste à charge.

En conséquence elle propose au Conseil Municipal que le solde à répartir entre les familles tienne compte de leur quotient familial pour fixer les tarifs de ce séjour comme suit :

| Quotient familial | Tarif séjour Nantes |
|-------------------|---------------------|
| 1501 € et + | 53,60 € |
| 801 € à 1500 € | 49,60 € |
| 401 € à 800 € | 45,20 € |
| 0 € à 400 € | 41,20 € |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

6 - AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE EN MILIEU RURAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Invitée à cet effet, Madame LUTON poursuit en expliquant que, dans le cadre des animations 2020 du village, deux spectacles sont prévus:

- « Balman & Co » de la Compagnie « Donin Spectacle » le 5 août dont le coût est de 2110 € TTC
- « Juste un p'tit bout de cirque » par le « Cirque du Gamin » le 19 ou le 26 août pour un montant de 1098 € TTC

Elle précise que ces deux spectacles sont éligibles au fonds départemental d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural qui peut intervenir à hauteur de 50 %.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter ce fonds et de charger Monsieur le Maire d'obtenir l'aide départementale correspondante.

Madame LUTON indique également que le Département de la Charente-Maritime a lancé un appel à projets dans le cadre de l'accueil du Tour de France 2020 et que la Commune répondra vraisemblablement pour la journée du 6 juin avec des animations autour du festival de marionnettes imaginé par la Commission « Vie quotidienne ».

7 - EFFECTIFS SAISONNIERS – COMPLETUDE DU TABLEAU

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des effectifs saisonniers pour 2020 a été arrêté par délibération du 19 décembre 2019.

Du fait des différents changements intervenus dans l'organisation des services municipaux, il propose au Conseil Municipal de compléter ce tableau par :

- 1 adjoint administratif avec fonctions d'ATPM pour 6 mois en plus de celui arrêté en 2019
- 1 adjoint technique 2 mois pour le service technique en plus des 3 à 6 mois
- Allonger la durée de l'agent polyvalent camping de 1 mois en la fixant à 7 mois au lieu de 6

Le tableau des effectifs saisonniers serait donc fixé comme suit pour l'année 2020 :

| QUALIFICATION | AFFECTATION | DUREE MAXI |
|------------------------------------|---------------------------|------------|
| 1 placier | Marché | 6 mois |
| 2 adjoints administratifs | ATPM | 6 mois |
| 1 adjoint administratif | ATPM | 4 mois |
| 1 adjoint administratif | ATPM | 3 mois |
| 3 adjoints techniques | Service technique | 6 mois |
| 1 adjoint technique | Service technique | 2 mois |
| 1 adjoint d'animation | ALSH | 2 mois |
| 1 agent polyvalent | Camping | 7 mois |
| 1 agent technique « toutes mains » | Camping | 8 mois |
| 2 adjoints techniques | Plages et arrières plages | 2 mois |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets 2020.

8 - DENOMINATION D'UN CHEMIN AUX COMBES DE LA PASSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, sollicité en ce sens par les riverains, et considérant que le chemin situé au lieu-dit des Combes de la Passe n'a pas d'appellation, ce qui peut poser divers problèmes (sécurité avec l'accès des pompiers et des ambulances, acheminement du courrier et des colis, ...), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le nommer « Chemin des Combes de La Passe ».

9 - CONVENTION RELATIVE A LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire indique que, par courrier reçu le 27 janvier 2020, Madame BARBOT attire l'attention de la Collectivité sur l'impossibilité des associations de faire face seules à la prolifération des chats sans maîtres, notamment par leur capture et leur stérilisation avant leur remise en liberté.

Il explique que le Maire étant chargé d'empêcher la divagation des chiens et chats au titre de l'article L.211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime, elle propose que la Commune mette en place une politique d'information des administrés propriétaires d'animaux concernant la stérilisation et l'identification des jeunes chats et chattes et de prévoir un budget en ce sens.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de s'engager à ne pas procéder à l'euthanasie des chats errants ;
- d'élaborer et signer une convention avec l'Association Brigitte BARBOT relative à la stérilisation des jeunes chats et chattes sans maître ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener les négociations nécessaires, y compris financières, pour aboutir dans cette affaire ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires à cette politique.

10 - CENTRE DE GESTION – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et explique que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26
- Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application dudit article 26 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le comptes des Collectivités Locales et établissements territoriaux,

décide que la Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs Collectivités locales intéressées.

L'Assemblée précise que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès ; accident du travail et maladie professionnelle ; maladie ordinaire ; longue maladie et maladie de longue durée ; arrêts de maternité, paternité et adoption
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail et maladie professionnelle ; maladie grave ; arrêts de maternité, paternité et adoption ; maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

11 - MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE TENNISTIQUE – PROROGATION D'UNE SECONDE ANNEE

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 9 février 2015, la Commune de La Couarde-sur-Mer a mis à disposition de la SARL Tennis Sports Loisirs, son espace tennistique situé 21 avenue d'Antioche pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020.

Il rappelle également que les équipements de cet espace nécessitant d'importants aménagements dont la programmation n'a pu aboutir à ce jour, le Conseil Municipal a décidé le 17 octobre 2019 de proroger la durée de la convention d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2021, afin de disposer du temps nécessaire à l'élaboration du projet d'aménagement.

Il indique que l'étude de faisabilité vient juste d'être lancée et devrait être rendue fin avril 2020 pour le lancement de la mise en concurrence des entreprises en juillet 2020 sur la base d'un cahier des charges arrêté en fonction des équipements choisis et un début de chantier au plus tôt après la saison 2020 pour une durée estimée à environ 18 mois.

Entendu cet exposé et considérant qu'une mise en concurrence des exploitants ne peut être réalisée qu'en ayant une parfaite connaissance du nouveau profil de l'espace tennistique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proroger la convention d'occupation de l'espace tennistique par la SARL Tennis Sports Loisirs jusqu'au 31 mars 2022, date de livraison envisageable des travaux d'aménagement des nouveaux équipements.

12 - PROROGATION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS A LA CANTINE ET A L'ALSH

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rappelle que, par acte d'engagement du 14 juin 2017, la Commune a confié à Compass Groupe la fourniture de repas à la cantine et à l'ALSH pour une durée de trois années courant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

Elle explique qu'il convient d'élaborer un nouveau cahier des charges incluant plus de produits d'origine biologique ou raisonnée et favorisant les circuits courts.

Considérant le renouvellement des mandats électoraux justifiant que ce soit à la nouvelle équipe de décider de ses choix politiques en matière d'alimentation des enfants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proroger le contrat liant la Commune à Compass Groupe pour une année, à savoir du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

13 - MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIMA

Monsieur le Maire explique que l'UNIMA, organisme dont la Commune est adhérente, a modifié ses statuts par délibération du 29 janvier 2020.

Il indique que depuis 1966, date de création de l'UNIMA, ses statuts n'ont pas été modifiés et sont devenus obsolètes avec une gouvernance plus adaptée aux nouveaux enjeux de ce syndicat, qui portent notamment sur le développement de la compétence « études ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable unanime à cette modification des statuts de l'UNIMA qui lui a été transmise et permettant à ce syndicat d'adapter compétence et gouvernance au droit en vigueur et aux enjeux actuels de la structure.

14 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

14.1 - COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 19 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux menés le 19 décembre 2019 par la Commission « Espaces verts ».

1. BILAN DE SAISON 2019

Madame TURBE expose un bref bilan de la saison 2019 notamment en matière d'arrosage qui a débuté trop tardivement engendrant des conséquences irrémédiables sur les plantations. Retard imputable partiellement au recrutement d'un nouvel agent arrivé le 15 mai au sein de l'équipe des services techniques. Seul durant la saison, Quentin GUILHEM n'a pu assurer dans de bonnes conditions cette tâche importante. Cet agent a quitté la collectivité en octobre pour bénéficier d'une opportunité professionnelle avec responsabilités dans une commune voisine.

Forte de ce constat, la commission souligne que les efforts doivent être fournis dès le printemps.

Pour cela, la collectivité compte créer un service espaces verts plus étoffé, spécialisé et organisé qui sera composé pour la saison 2020 d'un responsable, qui encadrera également les brigades vertes, d'un jardinier et d'un saisonnier 6 mois d'avril à septembre.

2. ESPACE PIQUE-NIQUE DU SQUARE

Constatant le faible nombre de zones de pique-nique dans le village, la collectivité a expérimenté l'installation en juin d'une table dans la partie « détente » du square, non fixée au sol. Le retour d'expérience montre que ce mobilier a été très utilisé de jour comme de nuit et régulièrement déplacé.

Madame TURBE indique que des plaintes de riverains ont été enregistrées en mairie mettant en cause les rassemblements nocturnes de jeunes, bruyants et alcoolisés. Phénomène malheureusement difficilement évitable avec ou sans table.

Au vu de son utilité le jour et de l'intérêt d'avoir des zones de repos dans le village, la commission propose de positionner la table et de la fixer sur une dalle béton par souci d'entretien des espaces verts.

Il est proposé également de conserver les horaires d'arrosage le matin avant le levé du soleil au vu de la diminution des dégradations observées sur le matériel.

3. ETAT SANITAIRE DES VEGETAUX

Après un premier diagnostic interne, un second a été établi avec l'expertise de Monsieur Olivier GEAY des PAYSAGES ROBIN dans ces secteurs :parking des Lilas, square, rond-point de Thomazeau, Peux Ragot, avenue du Mail.

Parking des Lilas/square :

Etat de reprise des végétaux très satisfaisant en partie grâce aux campagnes d'arrosage des services municipaux.

Des tailles tardives, en fin d'hiver, sont à prévoir pour les Lilas des indes (lagerstroemia) et des tilleuls.

Rond-point de Thomazeau :

Les gros végétaux s'installent péniblement à cause de la sécheresse.

Peux Ragot :

Site où les plantations se sont pleinement épanouies. Seuls les sujets de l'esplanade ont souffert du vent mais sans préconisations d'abattage de la part de Monsieur GEAY. Les tuteurs et lisses en bois inutiles ont été retirés par les services techniques et les pins éclaircis pour dégager l'éclairage public. A terme, il conviendra de laisser la place aux chênes verts plantés à proximité des pins.

Avenue du Mail :

Etat sanitaire critique des érables de Montpellier plantés en double alignement le long de l'avenue du Mail. Cette situation est liée à de multiples causes : problème de préparation des fosses d'arbres, défaut de qualité de la terre végétale, absence de drain, compactage de la terre par des pierres, défaut d'arrosage, troncs abîmés par le rotofil.

Au vu de ce constat, il a été proposé de retirer les empièvements, d'arracher les arbres, reprendre les fosses, remettre un drain, de la bonne terre et replanter des arbres de mêmes essences avec traitement des fosses d'arbre avec des plantes rampantes. Pour les arbres existants, il est proposé de les redéployer sur le parking des tennis le long du chemin piétonnier.

Dans le même secteur, un magnolia nécessite d'être replanté avec de la bonne terre appropriée et des chênes verts remplacés à l'arrière de la halle.

La commission acte ce programme qui est en cours de chiffrage.

4. LABEL TERRE SAINE

Mme TURBE rappelle le contexte et l'expérience en demi-teinte du concours des villes et villages fleuris.

Pour montrer l'engagement de la collectivité envers des pratiques intégrées et respectueuses de l'environnement, la collectivité a validé la proposition de candidater au label Terre Saine. Ce label induira une communication importante pour expliquer les modalités de gestion des espaces verts.

Madame TURBE informe qu'un audit sur les pratiques d'entretien et de gestion des espaces verts a été réalisé le mardi 1^{er} octobre 2019 avec le FREDON nécessitant d'apporter des preuves sur les pratiques actuelles et l'absence d'achat de produits phytosanitaires depuis plusieurs années...

En ce qui concerne l'action de distribution des sachets de vivaces pour inviter les habitants à fleurir un pied de mur, Monsieur PALITO invite à associer à cette démarche une action de sensibilisation en faveur de la politique communale de plantation, d'entretien et de fleurissement. Un flyer pourrait être produit et distribué avec la plaquette des « bonnes pratiques en matière d'entretien et d'embellissement ».

Suite au résultat favorable de l'audit, la collectivité pourra candidater officiellement au label avant février 2020.

A ce sujet, Madame TURBE précise que la candidature au label « Terre saine » a été déposée début février et que la distribution de graines aux administrés est prévue en avril.

5. ETUDE DE VEGETALISATION

Au vu du caractère minéral du centre et de l'effet d'îlot de chaleur rendant difficile l'organisation d'animations l'été sur le parvis, une étude a été commanditée au CAUE 17 dont un document-conseil sera livré le 9 janvier 2020.

Les propositions seront étudiées par la commission.

6. APPEL DES COQUELICOTS

Dans le cadre du mois de l'environnement auquel s'était associée la bibliothèque, l'appel initié par le journaliste de « Charlie hebdo », Fabrice NICOLINO, visant la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, avait suscité l'intérêt et la réflexion de Virginie CANARD lors du dernier Conseil Municipal.

Après étude approfondie sur le sujet et considérant que cette démarche n'est pas neutre politiquement, la commission ne souhaite pas se positionner et souhaite axer son action sur le label Terre Saine (ce sujet pourra être discuté par les membres de la prochaine équipe municipale).

S'en suit un débat au sujet des arbres plantés lors de l'aménagement de l'espace du Mail qui ont souffert à la fois d'un manque d'eau avec un été particulièrement chaud et sec et de mauvais traitement avec le passage de rotofil en pied des divers spécimens.

Madame TURBE explique qu'il sera sans doute nécessaire de les enlever pour les replanter ailleurs dans des fosses mieux adaptées aux essences. De même, elle ajoute que les fosses de

l'espace du Mail devront être refaites avant plantation de nouveaux arbres à l'automne et couvertes de végétaux rampants en lieu et place des dalles de pierre afin de capter et conserver le maximum d'humidité naturelle.

Concernant l'arrosage en général, Monsieur TURBE fait remarquer que la Commune dispose d'une borne d'eau potable à l'entrée de la station d'épuration de Goisil et qu'il serait judicieux de remplir les tonnes d'arrosage à ce point d'eau. Cette remarque est approuvée unanimement.

14.2 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 30 DECEMBRE 2019

Madame TURBE poursuit ses exposés avec la Commission Paritaire des Marchés du 30 décembre 2019.

Nous avons reçu un courrier de Monsieur MALO caviste dans la grande halle (Mail). Celui-ci nous informe de sa cessation d'activité au 31/12/2019 et nous propose un repreneur de son banc pour une activité identique.

Nous avons également reçu une demande pour occuper un banc de 4 à 6 mètres pour la vente de pâtisseries artisanale et naturelle.

Les membres de la commission présents, estiment que l'activité de caviste dans la grande halle, contribue à la diversité des produits et ne doit pas être supprimée, le deuxième caviste étant dans la halle d'été.

Accord est donc donné pour la transmission.

La vente des pâtisseries pourra se faire dans la zone alimentaire sous les casquettes extérieures dans l'attente de la libération d'un banc à l'intérieur.

M. JAFFRES demande si un nouveau placier a été recruté. B. TURBÉ répond que pas encore car il faut réaménager l'emploi du temps et établir une fiche de poste. Ce sera fait 1^{ère} quinzaine de janvier 2020.

14.3 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 30 JANVIER 2020

Avant de donner la parole à Monsieur PALITO, Monsieur le Maire le félicite ainsi que l'ensemble des membres de la Commission « Grands travaux » pour le travail exhaustif réalisé tant sur les bâtiments que la voirie et les réseaux, travail dont l'utilité est indéniable pour les futurs élus.

Monsieur PALITO expose ensuite le compte-rendu de cette Commission « Grands travaux » réunie le 30 janvier 2020.

Introduction

Nous sommes à la fin du mandat communal 2014-2020. L'objet de cette réunion est de faire un état des travaux, études ou dossiers qu'il nous semble nécessaire d'inscrire et de présenter pour le travail de l'équipe prochaine. Sans souhaiter orienter ou influencer les

décisions du futur conseil municipal, l'inventaire que nous proposons n'a comme objectif que de faire un état des lieux par notre groupe de travail élus et agents du pôle technique.

1. Bâtiments communaux

Au cours du dernier trimestre 2019, Michael M. et Rémy P. ont examiné l'ensemble des salles et bâtiments communaux. Les utilisateurs habituels de ces différents lieux étaient parfois associés aux visites afin de mieux préciser les attentes et/ou les besoins.

Certains bâtiments ne font pas l'objet d'observations particulières.

1.1. Liste des besoins identifiés par bâtiments :

1.1.1. Mairie

- Ventilation du local technique TGBT, car problème de température importante pour le serveur informatique. (Devis reçu)
- Un éclairage d'appoint dans la salle du conseil, pour la qualité des projections sur écran. Il est nécessaire de fermer les rideaux et d'éteindre l'éclairage général.
- Programmer la coupure des éclairages extérieurs après 0h30
- Lancer une réflexion sur les espaces repas, repos et vestiaires (douche à créer dans un des sanitaires ?). Il y a de plus en plus d'agents qui restent sur place pendant la pose 12h30-13h30 (jusqu'à 10 personnes + ASVP saisonniers PM)
- Accueil, nous observons fréquemment des fuites d'eau de pluie depuis les châssis des menuiseries sous l'auvent

1.1.2. Bibliothèque

- Également des fuites d'eau de pluie à partir de menuiseries côté patio
- Remplacement du revêtement de sol de l'espace lecture (Devis reçu en travaux en programmation)
- En complément des locaux dans la mairie, réflexion concernant l'usage de la salle utilisée comme 2ème vestiaire PM
- Il faut étudier la possibilité de faire facilement le noir pour certaines animations à la bibliothèque. Des rideaux extérieurs occultants ? (Devis reçu) sinon examiner une variante, étude avec traitement par l'intérieur (rideaux ou stores)

1.1.3 Ecole et Réfectoire

- Problème d'odeur dans le réfectoire et les salles de l'étage (Assainissement, ventilation, présence de rongeurs dans les combles, autres, ?)
- Chauffage du réfectoire : nous souhaitons supprimer le chauffage par plafond rayonnant en redimensionnant la puissance des ventilo-convecteurs (devis reçu pour changer l'isolation, le plafond suspendu et le système de chauffage). Des travaux à programmer pendant les vacances d'été.
- Peinture des menuiseries côté cour, certaines façades et le portail coulissant de la cour.
- Étanchéité du toit-terrasse au-dessus de l'entrée
- Programmation des éclairages extérieurs

1.1.4 Centre de loisirs – A.L.S.H

- *Reclassement ERP*

1.1.5 Atelier des Services Techniques

- *Aménagement d'un bureau pour Fabrice - chef d'atelier (travaux en cours)*
- *Peinture des murs extérieurs du bâtiment*

1.1.6 Marché du Mail

- *Pose films solaires sur les trappes de désenfumage en toiture car problème de rayonnement sur les étals commerçants*
- *Les peintures extérieures sur les parties basses des murs.*
- *Fermeture du local poubelle par badge ? Et revoir la maintenance de la porte automatique du sanitaire public*

1.1.7. Pole médical

- *Le système de chauffage ne donne pas entière satisfaction. Il faut améliorer le confort hiver et été. Des climatisations réversibles sont à étudier pour chaque cabinet soit 7 unités. (Devis reçu)*
- *Revoir l'ensemble des pavés éclairage fluo compact en plafond. (Devis reçu)*
- *La commune a demandé une expertise concernant l'isolation et la structure du bâtiment.*

1.1.8. Salle des associations – Salle de musique

- *Rideaux ou stores pour occulter les menuiseries ?*
- *Les peintures intérieures : murs, portes et placards*
- *Un placard pour vestiaire dans la salle*
- *Rénover le plafond de la grande salle et remplacement de l'éclairage générale*
- *Régler les problèmes récurrents sur la chaudière*

1.1.9. Base nautique

- *Rénovation totale des vestiaires ; plomberie, carrelage, équipements des vestiaires*

1.1.10 Eglise

- *Peinture des lettres sur le fronton du clocher*
- *Rénovation de la petite cour et sanitaire près de la sacristie*
- *Repenser à l'éclairage du chœur*
- *Créer un éclairage des vitraux*
- *Reprise de certaines parties des enduits intérieurs et extérieurs*
- *Repenser la circulation dans les allées et contre allées lorsque l'église est à sa capacité maximum*

1.1.11 Sanitaires Publics

- *Rénover ou remplacer le sanitaire près de l'Office de Tourisme*

1.1.12 Club-house du Tennis

- *Réhabilitation de l'ensemble tennistique et construction d'un nouveau bâtiment,*
- *Une équipe de maîtrise d'œuvre est maintenant retenue pour un diagnostic et une étude de faisabilité.*

1.2. Le point travaux 2019

2019 a été une année riche en quantité de chantiers bâtiments, environ 12, représentant le double des années précédentes. Les plus petits étant parfois les plus consommateurs de temps. Parmi ceux de l'automne et de cet hiver, quelques chantiers ne sont pas encore terminés :

- *Le local du Ventoux*
- *Le bureau à l'atelier municipal*
- *La couverture de la base nautique*
- *La remise en état de la bascule Thomazeau*

2. Réseaux

Concernant les réseaux, les éléments à noter pour l'élaboration des budgets futurs sont essentiellement les opérations d'enfouissement des lignes électriques, éclairage public et téléphone. Les opérations restant à réaliser sont les suivantes :

- *Chemin du Pas du Milieu*
- *RD 735 Les Ragotteries (+ passage piéton)*
- *RD 735 Rte d'Ars/station-service*
- *RD 735 Rte d'Ars/Le fond des airs*
- *RD 735 Rte d'Ars/Rue de Botchey*
- *Chemin de la Diligence/La montée des Prises*
- *Chemin de la montée des Prises (Le Combes)*
- *RD 735 Rte d'Ars jusqu'à la Passe*
- *Route de Goisil/Levéé des Habitants*
- *Impasse du Martin Pêcheur*
- *Début route de Loix*
- *VC n°201 à "la Réthaise"*
- *RD 735 / Davière*
- *Les marais de la Davière*
- *Chemin de la Grifforine / Les Prises-Etude en cours*

Parmi les travaux qui ne sont pas encore terminés :

- *La dernière partie du chemin des Brardes*
- *L'entrée de la Zone Artisanale*

Pour la zone des hangars agricoles, nous avons demandé au syndicat EAU 17, une étude d'extension du réseau d'adduction d'eau potable. Les parcelles communales cédées avec bail à construire, ont besoin d'eau, en particulier le projet d'aire de lavage pour les engins agricoles. Il y a également 5 autres agriculteurs qui potentiellement se raccorderont à moyen terme.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement de l'adduction d'eau, ce secteur étant défini dans le plan de zonage comme ne pouvant recevoir d'assainissement collectif ; les eaux usées doivent donc être traitées en individuel sur chaque parcelle.

3. Cimetière

Etude de l'agrandissement et l'aménagement du cimetière. La dernière réunion du 14 janvier avec le BET a permis de valider les différents objectifs du nouvel aménagement et de découvrir une première esquisse de l'agrandissement. La restitution de l'étude est prévue fin février.

3.1. Proposition de tarifs 2020

| CONCESSIONS CIMETIERE | |
|--|-----------|
| Concession 2m ² - 30 ans | 500.00 € |
| Concession 2m ² - 50 ans | 650.00 € |
| Concession 1m ² - 30 ans | 250.00 € |
| Concession 1m ² - 50 ans | 325.00 € |
| CONCESSIONS COLUMBARIUM | |
| Columbarium 30 ans | 815,00 € |
| Location temporaire 1 an | 100,00 € |
| VENTES | |
| Caveau 2 places | 2100.00 € |
| Cavurne | 350.00 € |
| Monument (ou caveau) ancien en pierre - simple | 500.00€ |
| Monument (ou caveau) ancien en pierre - double | 1000.00€ |
| | |
| DEPOTS TEMPORAIRES | |
| Dépôt temporaire 15 jours | gratuit |
| Caution dépôt temporaire 6 mois maximum | 1500.00€ |
| DIVERS | |
| Vacation de Police Municipale | 25 € |
| Dispersion cendres au jardin du souvenir | 25 € |

4. Voirie

4.1 Travaux à programmer :

Pour rappel, en mai 2017 nous avons hiérarchisé 12 rues qu'il conviendrait de rénover dans les années suivantes. Aujourd'hui il reste encore 7 opérations à programmer :

- avenue d'Antioche
- rue Aristide Briand
- rue de la Paix
- les venelles Delteil, Malleau et Petit Canton
- cours des Poilus
- rue de la Motte
- chemin des Brardes

Il semble nécessaire d'ajouter la rue de Joachim dans la partie entre Antioche et la plage, ainsi que les 2 chemins de la zone des hangars agricoles.

5. Dossiers en cours

Les travaux de la zone artisanale qui commencent en février, se dérouleront en 3 phases entre 2020 et 2021.

Monsieur PALITO conclut un félicitant l'important travail réalisé par le nouveau technicien de la Commune qui a très vite mesurer les enjeux.

14.4 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 6 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame LUTON pour exposer les travaux de la Commission « Vie quotidienne » réunie le 6 février 2020.

1 / UTILISATION ET TARIFS DE L'ESPACE DU VENTOUX

Les travaux concernant l'espace du Ventoux arrivant à leur fin, les membres de la Commission souhaitent préciser les conditions d'utilisation de cet espace et émettre des propositions de tarifs qui seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Les propositions de la Commissions sont présentées dans l'annexe du présent compte-rendu.

2 / RESTAURATION SCOLAIRE

Commission des Menus :

Virginie CANARD souhaite faire un retour de la dernière réunion de la Commission des Menus à laquelle elle a participé le 30 janvier 2020.

Une nouvelle trame de menus a été présentée par le prestataire Scolarest. Cette trame est plus claire, et beaucoup plus moderne : les logos apparaissent clairement et sont identifiés par des couleurs ou des dessins propres au prestataire.

Il reste un petit soucis à régler puisque la légende des logos n'apparait pas en dessous du menus, et le nombre de logos proposé est assez conséquent.

Il faudra, après quelques semaines d'usage du document, faire remonter à Scolarest les logos que nous souhaitons mettre en avant.

Lors de la Commission, le prestataire Scolarest a informé qu'il avait fait l'objet d'une visite des services vétérinaires le lundi 27 janvier. Cette visite s'est très bien déroulée.

Il faut que le personnel de cantine et de l'ALSH soit vigilant pour informer en amont sur d'éventuels séjours organisés en ou hors vacances scolaires (séjour en classe de neige, séjour à Nantes...)

Marché en cours

Par ailleurs, les membres de la Commission échangent sur le marché de restauration scolaire qui arrive à échéance au mois de juin 2020.

Ils proposent d'envisager un avenant d'une année au marché en cours de façon à laisser à la nouvelle équipe municipale le lancement d'un nouvel appel d'offre.

3 / BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION VIE QUOTIDIENNE

Cette réunion de la Commission étant la dernière avant les prochaines élections municipales, les membres dressent un bilan partagé de son fonctionnement.

Fréquence et durée des réunions :

Un rythme d'une réunion toute les cinq semaines (une par période scolaire) et une durée d'environ 1h30 pour chaque réunion sont le plus adaptés.

Ordre du jour :

Sur les sujets dont la Commission à la charge, il paraît difficile d'organiser des « sous-commissions » car il y a beaucoup de sujets courants sur lesquels il est nécessaire de faire un point régulier. Les ordres du jour qui ont été proposés pour la Commission durant ce mandat semblaient donc cohérents. Cependant, il est utile de temps à autres d'organiser des réunions essentiellement centrées sur un sujet majoritaire (par exemple, réunion de travail autour de la bibliothèque à l'automne dernier).

Entre les Commissions, des courtes réunions de travail peuvent avoir lieu (par exemple sur réglementation ALSH, aires de jeux, festival marionnettes, etc.). Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à y inviter l'ensemble des membres de la Commission même si tous ne pourront pas y être présents.

Nombre d'élus dans la Commission :

Un nombre de 5 à 6 élus avec une présence et une implication régulière semble être bien adapté.

Lien avec les agents de la Commune :

Lors des réunions de la Commission, la présence des agents de la Commune est importante, notamment pour pouvoir apporter une expertise, un éclairage technique, règlementaire, etc.

Cependant, il est nécessaire d'identifier avant la réunion quel agent doit être présent de façon à ce que cela soit le plus adapté et pertinent possible.

Hors des réunions, les membres de la Commission estiment qu'il est important d'avoir des échanges assez réguliers avec les agents de façon à avoir une vue d'ensemble du travail de chaque service.

Thématiques de travail traitées :

Les membres de la Commission estiment que durant ce mandat, un travail intéressant a été développé sur les axes suivants : accueil de loisirs, bibliothèque, animations, communication, CCAS. Le rôle des équipes a été souvent très important pour mener les nouvelles actions et accueillir favorablement le changement.

Les membres regrettent de n'avoir pas pu suffisamment développer d'actions autour des ados et du logement.

Lien avec le CCAS :

Ce lien s'est très bien passé, notamment auprès de nombreuses réunions en commun entre la CCAS et la Commission Vie Quotidienne. Cependant des sujets sont parfois traités en doublons dans les réunions du CCAS et les réunions de la Vie Quotidienne. Il faut d'avantage réussir à distinguer les choses.

A l'avenir, il peut être opportun d'avoir les mêmes élus au sein du CCAS et au sein d'une commission du type Vie Quotidienne, voire d'organiser les réunions du CCAS à la suite des réunions de la Commission.

Association des membres de la société civile :

La société civile a parfois été associée aux travaux menés par la Commission Vie Quotidienne : comité de pilotage des TAPE ou choix des jeux de l'aire du Square (parents et enseignants), bénévoles du CCAS, associations couardaises. Mais cela n'est peut-être pas suffisant.

Les membres évoquent le fait que pour associer la société civile il est nécessaire d'avoir des personnes aient une réelle fonction de représentation, ce qui n'est pas souvent le cas (en dehors par exemple des associations ou encore des représentants des parents d'élèves élus par l'ensemble des parents)

Peggy LUTON clôture cette réunion en remerciant les membres de la Commission pour leur implication tout au long de ce mandat.

15 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

15.1 – HANGAR AGRICOLE – DEMANDE D'UN DES OCCUPANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'agriculteur occupant actuellement le hangar agricole communal qui souhaite bénéficier des espaces qui seront libérés par deux sauniers tributaires d'un bail à construction sur une parcelle mitoyenne.

Il précise que leur permis de construire vient juste d'être déposé et propose que la décision soit présentée au Conseil Municipal une fois ce projet de construction accepté et engagé, ce qui est accepté à l'unanimité.

15.2 – PARKING DU BOUTILLON

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des travaux d'aménagement réalisés par le Département de Charente-Maritime, il est prévu que la gestion du parking du Boutillon soit transféré à la Commune, notamment pour les autorisations d'occupation par les professionnels de sports nautiques.

Il explique qu'en fait, il s'est récemment avéré que l'aménagement a été réalisé en partie sur le domaine public de l'Etat et qu'une rétrocession de cette surface au Département est nécessaire avant tout transfert à la Commune.

15.3 – PROJET DE SURELEVATION DU CHEMIN DE LA GRIFFORINE DANS LE CADRE DU PAPI

Monsieur le Maire explique que les travaux de surélévation du chemin de la Grifforine nécessaires au bouclage de la protection de la Commune contre la mer en sont actuellement à la phase de projet et qu'il a demandé au Département de faire réaliser les bornages des propriétés agricoles riveraines afin de faciliter les acquisitions foncières qui vont être indispensables, quitte à utiliser l'expropriation.

Il précise qu'une modification du planning de réalisation des travaux a été demandée pour limiter au maximum perturbations pour les activités économiques et les risques sécuritaires liés aux pistes cyclables avec une intervention.

Monsieur BERTHELOT détaille l'organisation du chantier :

- arrêt des travaux pendant la période de nidification (fin mars à mi-juillet)
- approvisionnement en blocs de pierres et vases entre fin mars et fin mai
- jusqu'en mars 2021, deuxième partie du chantier

15.4 – COMPOSITION DU BUREAU POUR LE SCRUTIN ELECTORAL

Après concertation, la composition du bureau des élections est défini comme suit pour les deux tours, à savoir les 15 et 22 mars 2020.

| ELECTIONS MUNICIPALES | 8H00 – 10H30 | 10H30 – 13H00 | 13H00 – 15H30 | 15H30 – 18H00 |
|-----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| PRESIDENT | <i>Patrick</i> RAYTON | Patrick RAYTON | <i>Patrick</i> RAYTON | <i>Patrick</i> RAYTON |
| PRESIDENT SUPPLEANT | Béatrice TURBE | | Tony BERTHELOT | Rémy PALITO |
| ASSESEUR | Jean-Claude BROCHARD | Peggy LUTON | Véronique HERAUD | Alain CLEMENT |
| ASSESEUR | Thierry TURBE | Philippe MARSAC | Virginie CANARD | Dominique BAESJOU |
| SECRETAIRE | Annick DEVAUD | Annick DEVAUD | Annick DEVAUD | Annick DEVAUD |

15.5 - ENGAGEMENTS PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 12 décembre 2019 au 12 février 2020 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 H 40.